

Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides:

AGRICULTURE

Administration—

1. Service administratif, \$336,942.
2. Service de l'information, \$347,412.
3. Comité consultatif des services agricoles, \$5,000.
4. Contribution au *Commonwealth Bureaux*, \$56,821.

Service scientifique—Administration—

5. Fonctionnement et entretien, \$276,159.
6. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel, \$713,545.

Pathologie animale et avicole—

7. Fonctionnement et entretien, \$398,585.
8. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel, \$37,115.
9. Bactériologie et recherches laitières, \$155,457.

Botanique et phytopathologie—

10. Fonctionnement et entretien, \$1,345,552.
11. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel, \$178,600.

Chimie agricole—

12. Fonctionnement et entretien, \$503,410.
13. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel, \$58,800.

Entomologie agricole—

14. Fonctionnement et entretien, \$1,663,234.
15. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel, \$182,979.

Entomologie forestière—

16. Fonctionnement et entretien, \$1,153,447.
17. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel, \$232,830.

Protection des plantes—

18. Fonctionnement et entretien, \$724,119.
19. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel, \$54,400.

Service des fermes expérimentales—

20. Administration, \$162,185.

Ferme expérimentale centrale—

21. Fonctionnement et entretien, \$1,686,674.
22. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel, \$249,319.

Fermes et stations annexes et stations de démonstration—

23. Fonctionnement et entretien, \$4,682,078.
24. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel, \$1,195,625.

Service de la production—

25. Administration, \$58,154.

Hygiène vétérinaire—

26. Application de la Loi des épizooties et de la Loi des viandes et conserves alimentaires, \$4,346,187.
27. Dédommagement pour animaux abattus, \$929,434.

28. Bestiaux et volailles, \$1,443,208.

29. Produits végétaux—Contrôle des semences, fourrages, engrais, insecticides et fongicides y compris une subvention de \$40,000 à l'Association canadienne des producteurs de semences, \$1,282,268.

30. Subventions aux foires et expositions aux conditions que pourra approuver le gouverneur en conseil et sous réserve d'attribution par le Conseil du Trésor, \$614,400.

31. Subventions aux organismes agricoles, selon les montants mentionnés au détail des affectations, \$52,500.

Service des marchés—

32. Administration, \$174,270.